

Sous dossier n°3
PUBLICITE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le déclassement sur la commune de Campagne-sur-Aude d'une partie de deux voiries communales, la partie d'une surface de 101 m² du chemin de service séparant les parcelles AK 7 et AK 136 et la partie de l'extrémité de la rue d'Occitanie pour 95 m² bordant les parcelles AN 171 et AN 177.

Par arrêté municipal n° 2022/1 en date du 28 janvier 2022 du maire de la commune de Campagne-sur-Aude, une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 15 jours est prescrite du lundi 21 février 2022 à 8 heures au lundi 7 mars 2022 à 17 heures inclus.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de Campagne-sur-Aude se prononcera par délibération sur le déclassement de ces parties de voirie communale.

Monsieur René LEMPEREUR, officier de la gendarmerie retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Campagne-sur-Aude, 6 allée du Foyer 11260.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sont déposés en mairie de Campagne-sur-Aude afin que chacun puisse en prendre connaissance. Les observations éventuelles pourront être consignées directement sur le registre d'enquête publique ou adressées, avant la fin de l'enquête, soit par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête soit par courriel à l'adresse dédiée : declassement.chemins.campagnesuraude1@orange.fr

Les horaires d'ouverture au public de la mairie sont les lundi, mardi et jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, le mercredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes à la mairie de Campagne-sur-Aude, 6 allée du Foyer :

- le lundi 21 février 2022 (jour du début de l'enquête) de 9 heures à 11 heures,
- le lundi 7 mars 2022 (dernier jour de l'enquête) de 15 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Campagne-sur-Aude et sur le site internet de cette commune à l'adresse suivante : <https://www.campagne-sur-aude.fr/>

La personne responsable du projet est monsieur Gilbert SIMON, maire de Campagne-sur-Aude. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées au Tél. : 04 68 20 04 71 - @ : mairie.csa@orange.fr

Compte-tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication au format papier du dossier d'enquête et des observations du public dès la publication de l'arrêté d'ouverture auprès de la mairie de Campagne-sur-Aude.

Campagne sur Aude, le 1^{er} février 2022

17 / 2

Le Maire

Monsieur, Madame

Une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin communal, dit « chemin SALASAR » pour 110 m², en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, va avoir lieu du 21 février 2022 au 7 mars 2022.

En votre qualité de propriétaire riverain, j'ai souhaité vous informer avant l'ouverture de cette enquête.

Je vous transmets donc un exemplaire de mon arrêté fixant les modalités d'organisation de cette enquête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Gilbert SIMON

Destinataire :
Monsieur et Madame.....

Campagne sur Aude, le 1^{er} février 2022

13 / 2

Le Maire

Monsieur Madame,

Une enquête publique préalable au déclassement de l'extrémité de la rue d'Occitanie pour 95m², en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, va avoir lieu du 21 février 2022 au 7 mars 2022.

En votre qualité de propriétaire riverain, j'ai souhaité vous informer avant l'ouverture de cette enquête.

Je vous transmets donc un exemplaire de mon arrêté fixant les modalités d'organisation de cette enquête.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Gilbert SIMON

Destinataire :
Monsieur et Madame

JOURNAL

Le LIMOUXIN

Hebdomadaire fondé en 1822 / 200^e Année

Le LIMOUXIN

HEBDOMADAIRE DE L'AUDE

Tél. 04 68 31 08 82 - journal@lelimouxin.com

Siège social : 6 Avenue Camille Bouche

11300 LIMOUX

RCS Carcassonne 791 355 407

Responsable de la publication : Fabien Perez

N° Commission Paritaire (CPPAP) : 0221 | 87577

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans l'Aude

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation de parution constitue une preuve de publication conforme et officielle.

Etablie, délivrée et réglée par le donneur d'ordre, elle prévaut ordre d'insertion.

L'annulation de parution ne peut dès lors être envisagée.

Nous ne sommes pas habilités à rédiger les annonces légales et, de ce fait,

aucune responsabilité ne saurait nous incomber au sujet d'erreurs de rédaction et/ou oubli de mentions.

Votre annonce légale

COMMUNE DE CAMPAGNE SUR AUDE

Déclassement du domaine public communal
pour intégration au domaine privé communal

ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du 21 février 2022 au 7 mars 2022 inclus sur le déclassement du domaine public communal pour intégration du domaine privé communal :

- d'une surface de 110 m² du chemin de service séparant les parcelles AK 7 et AK 136
 - d'une surface de 95 m² de la rue d'Occitanie bordant les parcelles AN 171 et AN 177
- Monsieur René LEMPEREUR, est désigné comme commissaire enquêteur.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier à la mairie 6, allée du foyer pendant la durée de l'enquête publique les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations du public peuvent être formulées

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie
 - par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : declassement.chemins.campagnesuraude1@orange.fr
 - oralement devant le commissaire enquêteur, à la mairie, 6 allée du foyer, le 21 février 2022 de 9h à 11h et le 7 mars de 15h à 17h
- Le maire, Gilbert SIMON

Limoux, le 3 février 2022

■ DATE DE PARUTION

Journal N° 3.992 du vendredi 11 / 02 / 2022

Le Limouxin

Hebdomadaire de l'Aude

journal@lelimouxin.com

6, Av. Camille Bouche, 11300 LIMOUX

Tél. 04 68 31 08 82 - Fax 04 68 31 14 05

le Directeur



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ141386, N°39480
Nom du support : Le Petit Journal - Aude
Département : 11
Date de parution : 10/02/2022
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 3 Février 2022

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél: 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
Site: 344 572 300 000

Bon pour accord

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CAMPAGNE SUR AUDE

Déclassement du domaine public communal pour intégration au domaine privé communal

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du 21 février 2022 au 7 mars 2022 inclus sur le déclassement du domaine public communal pour intégration du domaine privé communal :
- d'une surface de 110 m2 du chemin de service séparant les parcelles AK 7 et AK 136- d'une surface de 95 m2 de la rue d'Occitanie bordant les parcelles AN 171 et AN 177

Monsieur René LEMPEREUR, est désigné comme commissaire enquêteur.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier à la mairie 6, allée du foyer pendant la durée de l'enquête publique les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations du public peuvent être formulées

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie- par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : declassement.chemins.campagnesu-raude1@orange.fr- oralement devant le commissaire enquêteur, à la mairie, 6 allée du foyer

le 21 février 2022 de 9h à 11h et le 7 mars de 15h à 17h

Le maire, Gilbert SIMON

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation de parution constitue une preuve de publication conforme et officielle.

Etablie, délivrée et réglée par le donneur d'ordre, elle prévaut ordre d'insertion.

L'annulation de parution ne peut dès lors être envisagée.

Nous ne sommes pas habilités à rédiger les annonces légales et, de ce fait,

aucune responsabilité ne saurait nous incomber au sujet d'erreurs de rédaction et/ou oubli de mentions.

Votre annonce légale

COMMUNE DE CAMPAGNE SUR AUDE

Déclassement du domaine public communal
pour intégration au domaine privé communal

ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du 21 février 2022 au 7 mars 2022 inclus sur le déclassement du domaine public communal pour intégration du domaine privé communal :

- d'une surface de 110 m² du chemin de service séparant les parcelles AK 7 et AK 136
 - d'une surface de 95 m² de la rue d'Occitanie bordant les parcelles AN 171 et AN 177
- Monsieur René LEMPEREUR, est désigné comme commissaire enquêteur.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier à la mairie 6, allée du foyer pendant la durée de l'enquête publique les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations du public peuvent être formulées

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie
- par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : declassement.chemins.campagnesuraude1@orange.fr
- oralement devant le commissaire enquêteur, à la mairie, 6 allée du foyer, le 21 février 2022 de 9h à 11h et le 7 mars de 15h à 17h

Le maire, Gilbert SIMON

Limoux, le 7 février 2022

■ DATE DE PARUTION

Journal N° 3.994 du vendredi 25 / 02 / 2022

Le Limouxin

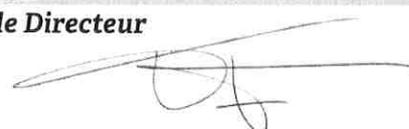
Hebdomadaire de l'Aude

journal@lelimouxin.com

6, Av. Camille Bouche, 11300 LIMOUX

Tél. 04 68 31 08 82 - Fax 04 68 31 14 05

le Directeur



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ141387, N°39481
Nom du support : Le Petit Journal - Aude
Département : 11
Date de parution : 24/02/2022
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 3 Février 2022

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus - BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
Siret 344 572 300 00046

Bon pour accord

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CAMPAGNE SUR AUDE

Déclassement du domaine public communal pour intégration au domaine privée communal

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique du 21 février 2022 au 7 mars 2022 inclus sur le déclassement du domaine public communal pour intégration du domaine privé communal :
- d'une surface de 110 m2 du chemin de service séparant les parcelles AK 7 et AK 136- d'une surface de 95 m2 de la rue d'Occitanie bordant les parcelles AN 171 et AN 177

Monsieur René LEMPEREUR, est désigné comme commissaire enquêteur.

Toute personne peut prendre connaissance du dossier à la mairie 6, allée du foyer pendant la durée de l'enquête publique les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations du public peuvent être formulées

- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie- par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : declassement.chemins.campagnesu-raude1@orange.fr- oralement devant le commissaire enquêteur, à la mairie, 6 allée du foyer

le 21 février 2022 de 9h à 11h et le 7 mars de 15h à 17h

Le maire, Gilbert SIMON

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.